



Nous sommes Amis des forêts anciennes – déclaration pour les communes

Les forêts anciennes sont des trésors naturels, elles sont indispensables à l'équilibre climatique et à la diversité biologique. C'est pourquoi nous participons à l'action «Communes Amis des forêts anciennes» lancée par le Fonds Bruno Manser. Nous nous engageons ainsi à ménager les dernières forêts anciennes. Nous considérons qu'il est important que notre commune montre l'exemple.

Notre engagement

Être «Amis des forêts anciennes» signifie renoncer à acquérir du bois et des produits en bois provenant du pillage des forêts anciennes et opter pour des bois indigènes suisses ou de pays voisins et/ou pour du bois certifié FSC. Cela signifie aussi utiliser autant que possible du papier recyclé. Pour la mise en œuvre de l'engagement, nous avons transmis les aides mémoires avec les directives concernant le bois et le papier aux responsables de l'administration communale. Après un délai de transition de deux ans au maximum, nous remplirons les critères de l'action «Amis des forêts anciennes».

Commune: _____

Personne de contact: _____

Adresse: _____

CP/Lieu: _____

Tél./Fax: _____

Courriel: _____

La déclaration doit être signée par un/e responsable de la commune.

Lieu et date: _____

Signature: _____

Tampon:

La déclaration ci-dessus peut être envoyée par poste, fax ou courriel à:

FUPS, Case postale, 9501 Wil ; Fax : 071 911 16 30 ; Courriel : sekretariat@fups.ch